



MARCHEPRIME  
Une ville au cœur

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023

**Nombre de Conseillers :**

en exercice : 25  
présents : 22  
votants : 25

L'an deux mille VINGT-TROIS, le 30 mars à 20 heures et 00 minute, le Conseil Municipal de la commune de MARCHEPRIME, dûment convoqué le 24 mars 2023 en séance ORDINAIRE, s'est réuni à la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Manuel MARTINEZ, Maire.

**PRÉSENTS :** M. MARTINEZ, Mme BATS, M. FLEURY, Mme GAILLET, M. LORRIOT, Mme BRETTEZ, Mme RUIZ, M. RECAPET, Mme PIRES, Mme FALCOZ-VIGNE, M. ROYER, Mme JAULARD, Mme BARQ SAAVEDRA, M. VANIGLIA, Mme ASSIBAT-TRILLE, M. CAÏSSA, M. COURTIN, Mme BERTOSSI, M. CARDOSO, Mme SALHI, Mme MARTIN, M. GUICHENEY.

**ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :**

M. BARGACH a donné procuration à M. FLEURY  
Mme FARGE a donné procuration à M. MARTINEZ  
M. MAILLARD a donné procuration à Mme MARTIN

**Secrétaire de séance (article L2121-15 du CGCT) :** Mme BRETTEZ

**Délibération n°2023-32**

**Modification du tableau des effectifs du personnel communal**

Madame Maylis BATS, Adjointe aux ressources humaines expose que :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article les articles R.2313-3 et L.2313-1 ;  
Vu le Code général de la fonction publique, ses articles L313-1, L332-8 et suivants ;  
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application des articles 4 et 6 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;  
Vu le tableau des effectifs de la collectivité, mis à jour le 26 janvier 2023 par délibération n°2023-08 ;

Considérant qu'il est nécessaire de créer des postes correspondant aux besoins de la commune et de disposer d'un tableau des effectifs de la commune à jour ;

Ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DECIDE** de créer 2 postes d'adjoints administratifs à temps complet ;
- **DECIDE** de créer 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (25h) ;
- **DECIDE** de créer 1 poste d'ingénieur à temps complet ;
- **ADOpte** le tableau des effectifs mis à jour par voie de conséquence et annexé à la présente à compter du retour du contrôle de légalité ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou son Adjointe déléguée aux Ressources Humaines à signer tout document relatif à ce dossier ;
- **DIT** que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le cadre de l'exercice du contrôle de légalité.

**Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.



La secrétaire de séance,

Valérie BRETTEZ

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.



Le Maire,

Manuel MARTINEZ